

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2013-0012 DP/SG du 31 janvier 2013 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au responsable du pôle achats et marchés publics

NOR : HASX1330021S

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2009-03.007 DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;

Vu la décision n° 2011-02.010 DAGRI du 1^{er} février 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à l'adjoint au directeur de l'administration générale et des ressources internes ;

Vu la décision n° 2011-09.075 MJ du 1^{er} septembre 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur ;

Vu la décision n° 2011-11.087 DAGRI du 2 novembre 2011 du président du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Claire Morisot, responsable du pôle achats et marchés publics, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de son pôle, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € HT par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} février 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 janvier 2013.

Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU